

MODIFICATION 3

Marge à l'axe

Quartier Saint-Louis

Zone visée (1)

- **33721Hb**
(zone à proximité du territoire du PPU)

Pourquoi?

Correctif : Une marge de recul à l'axe de la rue du Général-Tremblay a été inscrite par erreur dans la zone 33721Hb, lors de l'adoption d'un omnibus relatif à la détermination d'une marge de recul à l'axe basée sur des coordonnées (article 353.0.2), dans plusieurs zones de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (2016-2017)

Modification

- Retirer l'obligation d'un recul de 16 m à l'axe à partir de la rue du Général-Tremblay

